



*Archers de Draveil*  
*Sénart Val-de-Seine*  
A.D.S.V.S.



## COURS JEUNES DE PERFECTIONNEMENT (2<sup>ème</sup> année et plus) saison 2024-2025

### Les cours :

Les cours sont assurés le mardi et le jeudi de 18H à 20H par Maxence Guthertz et pour certains (selon liste établie avec René Le Goff) le mercredi de 17H à 19H.

Un cours supplémentaire a lieu le vendredi de 18H à 20H pour le collectif compétition sur critères définis par Maxence.

Les archers s'inscriront à l'un ou l'autre cours du mardi ou jeudi selon leur emploi du temps, il est possible de changer de cours à tout moment en fonction de leur emploi du temps, ceux qui se destinent à la compétition auront la possibilité de participer aux 2 cours.

Il est possible d'arriver après 18H en cas de sortie tardive des cours, il faut simplement le signaler aux encadrants.

Le 1er cours reprendra le **mardi 3 septembre 2024 (mercredi 4 septembre** pour celui avec René) suivi du **jeudi 5 septembre** et vous pouvez y participer même si votre dossier n'est pas encore déposé.

### Stage rentrée 2025 :

Un stage (non-obligatoire) est programmé du 28 au 30 août 2023 de 9h à 12h30 au tarif de 5€ la demi-journée.

### Réinscription :

La réinscription se fait en complétant le formulaire que la FFTA vous aura envoyé par mais que vous pouvez trouver dès maintenant sur le site du club.

Le certificat médical n'est plus exigé sauf si vous avez répondu OUI à une des questions du questionnaire médical reçu, dans ce cas un certificat médical avec mention Tir à l'arc en compétition devra être fourni.

En cas de décision tardive le dossier peut être remis lors d'une séance du mois de septembre.

### Tarif :

Poussins U11 (né après le 1/1/2013) : 115.50€

Benjamin U13 à Junior U21: 138.50€

+ location d'arc : 50€ à ajouter au prix de l'inscription (sauf ceux qui ont leur arc personnel)

Possibilité de régler en plusieurs fois, bons CAF, Chèques Vacances ANCV, Pass'sport et LABAZ acceptés

### Matériel :

Les jeunes de ces cours auront la possibilité :

- **Soit de louer leur matériel de tir** : (mallette complète ou équivalent) pour un montant de 50€ par an (valeur environ 350€).

Ce matériel qui leur est attribué personnellement est composé d'un arc (poignée et branches démontables, une stabilisation, un viseur, un repose-arc, une corde, un berger-button et un clicker) et reste au club dans des armoires ce qui évite le dépôt d'une caution et les risques de pertes ou de dégradation.

- **Soit d'utiliser leur propre matériel** : En cas d'acquisition de matériel personnel prendre l'avis d'un encadrant avant tout achat. Ce matériel peut éventuellement être stocké au club en le dégageant de toute responsabilité.

- **Le kit de la saison précédente** : (flèches, protège-bras, palettes, carquois, dragonne, maillot) leur appartient et est réutilisable. Il faut prévoir de disposer de 12 flèches et envisager l'acquisition de 4 flèches supplémentaires (coût modique) pour les 2<sup>ème</sup> année (débutants de la saison 2023-2024).

- **Le club assure l'évolution de la puissance des arcs loués** : en fonction de l'évolution des jeunes, jusqu'à 18 ans.

**Pour tous renseignements** : N'hésitez pas à écrire au bureau du club, [bureau@archersdedraveil.com](mailto:bureau@archersdedraveil.com) , sur l'adresse contact du site ou à vos encadrants.